



RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 03695

Numéro SIREN : 492 892 195

Nom ou dénomination : 'BEN DAAS SYSTEME ISOLATION "B.S.I.'

Ce dépôt a été enregistré le 30/03/2015 sous le numéro de dépôt 5143

30 MAR 2015

06 B 3695-

3



COEXCOM
Conseil Expertise Commissariat

SJU 31A

Guy CORNET
Frédéric DUCHEMIN
Fabrice CORNET
*Experts Comptables
Commissaires aux Comptes*

BSI

Société à Responsabilité Limitée

112, chemin de la Parette
13012 MARSEILLE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA TRANSFORMATION
DE LA SOCIETE BSI,
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE,
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**



Guy CORNET
Frédéric DUCHEMIN
Fabrice CORNET
*Experts Comptables
Commissaires aux Comptes*

COEXCOM

Conseil Expertise Commissariat

BSI

Société à Responsabilité Limitée

112, chemin de la Parette
13012 MARSEILLE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA TRANSFORMATION
DE LA SOCIETE BSI,
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE,
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du Code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 15 janvier 2015, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du Code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Siège social :
40, avenue Hoche - 75008 Paris
Tél. 01 45 61 10 81 - Fax 01 56 88 32 87
Siret 433 766 649-00035

Bureaux : 
25, Bd Notre Dame - 13006 Marseille
Tél. 04 91 13 70 00 - Fax 04 91 15 76 98
Siret 433 766 649-00043

Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître un chiffre d'affaires de 1.388 K€ en diminution de 19,7%, un bénéfice net de 89 K€ en progression de 30.3 % au regard de celui de l'exercice 2013.
- Les capitaux propres au 31/12/2014 s'élèvent à 331 K€ pour un capital de 7 K€. La trésorerie s'élèvent à 249 K€ et il n'y a pas de dettes financières.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Marseille, le 16 mars 2015

Le Commissaire aux comptes et à la Transformation

COEXCOM



Frédéric Duchemin

MARSEILLE
3 0 MARS 2015
GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE

MARSEILLE
2 3 MARS 2015
GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE